

la Ville de Lausanne définit sa politique des jardins familiaux et potagers avec un plan directeur communal

La présence des jardins familiaux marquent depuis des décennies la périphérie de la Ville, en particulier à l'ouest et au Nord. L'évolution urbanistique pose de nouvelles données pour ces parcelles communales mises à disposition de la population, certaines devant être déplacées, d'autres créées. Se basant sur une radiographie approfondie des possibilités à court, moyen et long terme, la Municipalité propose un plan directeur en matière de jardins familiaux et potagers, c'est une première en Suisse.

L'offre lausannoise peut être aujourd'hui classée en deux types de jardins. Les jardins familiaux de type associatif, d'une part, loués à des membres de l'Association lausannoise des jardins familiaux, sur des parcelles communales de quelque 200 m² équipées. Actuellement, ils regroupent 549 parcelles cultivables sur une surface d'env. 11ha, répartis sur dix sites. D'autre part; les plantages ou potagers, qui sont de taille plus modeste (de 6 à 48 m²) et sont aménagés plus simplement (sans cabanon), ils regroupent 323 parcelles sur une surface totale d'env. 2,5 ha, répartis sur 20 sites.

les objectifs du nouveau plan directeur

Avec ce plan directeur, la Municipalité confirme son intention de pérenniser l'activité des jardins familiaux, des plantages et des potagers dans la Ville. Elle informe en amont les exploitants actuels du développement urbain de Lausanne. Les principes de base régissant le plan directeur communal de 1996 restent d'actualité. Il faut cependant constater que les terrains dévolus aux jardins familiaux sont mis à l'épreuve de l'expansion urbanistique : situés en périphérie, ils se retrouvent aujourd'hui au cœur d'une agglomération sur des sites stratégiques. Parallèlement aux efforts à déployer pour maintenir ce type d'offre, il faut aussi définir les formes les mieux adaptées pour ces zones de détente et de loisirs. Dans ce contexte, la Municipalité souhaite élargir et diversifier les possibilités de jardinage en milieu urbain en développant les plantages. Ceux-ci offrent de nombreux avantages, tels que la proximité du lieu de domicile, la petite taille, le renforcement des liens sociaux et une « flexibilité » de localisation. Pour ce qui concerne les jardins familiaux, le regroupement de nouveaux jardins familiaux sera l'occasion de revisiter leur conception en les ouvrant sur l'extérieur (espaces mixtes parcs-jardins familiaux), en améliorant leur intégration dans le paysage et dans des espaces collectifs et en limitant la surface des parcelles (à 100m²) afin d'augmenter l'offre.

un engagement écologique

Ce programme entre dans la droite ligne des trois piliers du développement durable : consommation de produits de proximité sains, réduction de l'énergie grise et utilisation rationnelle du sol. Malgré les efforts de sensibilisation de l'Association lausannoise auprès de ses membres, la pratique du jardinage n'est cependant pas toujours suffisamment respectueuse de l'environnement, en particulier dans l'usage d'insecticides, fongicides, herbicides et autres produits de soins aux plantes. Pour sensibiliser les usagers, des actions d'information et d'accompagnement sont prévues, ainsi que l'élaboration d'une charte nature appelant au respect de certains critères environnementaux.



situation sur le terrain

En terme de surface, les sites susceptibles d'être déplacés à moyen ou long terme représentent plus de 60% des jardins familiaux existants et un peu moins d'un quart des potagers ou plantages. Ceux-ci sont situés en zone constructible ou le deviendront prochainement, à l'instar de la zone de Vidy faisant partie du projet Métamorphose. Par contre, les sites à déplacer à court terme – soit d'ici cinq ans – représentent seulement 1,5% des jardins familiaux et 8,5% des potagers ou plantages (voir carte « Recensement des jardins », annexe 1 du préavis 2011-4). Ce décalage dans le temps permettra de trouver de nouvelles solutions, avec pour objectif global d'accroître de 27% la surface des jardins familiaux, et de 51% celle des plantages.

L'étude prospective réalisée sur des sites pouvant accueillir des nouvelles zones « vertes » permet de recenser la configuration et le statut actuel des parcelles (annexes suivantes du préavis). A court terme, des plantages pourront trouver un nouveau terrain d'accueil dans le parc du Levant, au Château de Béthusy, au Signal de Sauvabelin ou encore à la rue du Vallon. D'autres zones – écoquartier, Campagne de Rovéréaz, Victor-Ruffy, Châtelard ou Romanel - exigent des procédures plus longues, et ne pourront être proposées comme plantages ou jardins familiaux que dans un deuxième temps.

Ce plan directeur communal établit les objectifs de ces prochaines années en tenant compte des contraintes de la réalité, et fixe comme priorités l'augmentation de l'offre, l'intégration des nouvelles surfaces dans le paysage et le tissu urbain, ainsi que les conditions-cadres de gestion des sites. Ces intentions ont été discutées avec l'Association des jardins familiaux de Lausanne qui a relevé l'intérêt de cette procédure unique en Suisse permettant de pérenniser cette activité sur le territoire de la Commune.

La direction des travaux

La direction de la sécurité sociale et de l'environnement

La direction de la culture, du logement et du patrimoine

Pour tout renseignement complémentaire :

- **Olivier français, directeur des travaux, 021 315 52 00**

- **Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement, 021 315 72 00**

- **Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine, 021 315 42 00**

Le préavis n° 2011-4 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 19 janvier 2011